

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 décembre 2014

DCM N° 14-12-18-5

Objet : Rapprochement Ville/CCAS - reprise de l'activité petite enfance par la Ville -
Création d'un service municipal dédié et modalités de mise en œuvre.

Rapporteur: Mme BORI

Le Centre Communal d’Action Sociale de Metz (CCAS) est un Etablissement Public Administratif régi par les dispositions du Code de l’Action Sociale et des Familles, qui a pour mission d’animer et de coordonner, sur le territoire communal messin, la mise en œuvre des politiques sociales à destination des familles, des enfants, des personnes âgées ou encore de nos concitoyens les plus fragiles.

Depuis plusieurs années, la Ville de Metz et le CCAS œuvrent ainsi ensemble à l’amélioration du quotidien des Messins, en apportant de nouveaux services aux familles, à la jeunesse et aux séniors.

Un plus grand rapprochement entre ces deux entités est aujourd’hui nécessaire pour conforter tout d’abord le CCAS dans sa mission de premier opérateur municipal de l’action et du développement social pour les messins les plus fragiles ainsi que dans son rôle de proposition et d’expertise des besoins sociaux des publics prioritaires de la commune.

Ce rapprochement permettra en outre de constituer au sein des services municipaux un ensemble plus cohérent articulant, notamment dans le cadre du projet éducatif de territoire, la politique en faveur de la petite enfance avec celle relevant de l’école et des enfants en âge scolaire.

Pour mener à bien ce rapprochement, trois formes d’organisation sont prévues :

1. **La reprise d’activité**

L’activité petite enfance, telle que gérée par le CCAS, représente actuellement plus de 350 agents, une vingtaine de bâtiments et un volume financier de plus de 13,5 M€.

Au terme du projet de rapprochement ainsi envisagé, le pôle Petite Enfance, qui sera intégré au 1^{er} janvier 2015 à la Direction municipale « Solidarités et Familles », aura pour mission la

conduite stratégique et opérationnelle de la politique de la petite enfance à Metz, ainsi que l'information et l'accompagnement des parents.

Il portera sur la gestion de 14 établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif et accueil familial au domicile d'assistantes maternelles) pour un volume de 775 places, de 3 ludothèques, d'un service d'information des familles regroupant 3 Relais Assistants Maternels et un guichet unique d'inscription en crèche. Il participera également, avec le pôle Education et l'Education Nationale, au dispositif « passerelle » de Borny, animera des actions autour de la parentalité par l'intervention d'un chargé de mission et mettra en œuvre le partenariat municipal avec les institutions (CAF, Département) et les acteurs associatifs messins de la petite enfance, en particulier les associations gestionnaires d'établissements d'accueil.

La création de ce service municipal de la petite enfance se fera dans le strict respect des engagements, pratiques et modes de gestions mis en œuvre jusqu'ici par le CCAS. Elle s'effectuera à effectifs constants et sans incidence pour les personnels transférés qui ont la garantie de la neutralité de ces changements sur leurs situations individuelles.

2. La mutualisation

Dans un souci d'efficience et afin de renforcer les liens fonctionnels entre les deux entités, il est prévu une mutualisation des fonctions ressources (Ressources Humaines, Patrimoine Bâti et logistique technique...) permettant ainsi au CCAS de s'adoindre les compétences des services de la Ville de Metz, via la fourniture de concours ou d'expertises.

3. La mise à disposition

Concernant les biens mobiliers et immobiliers, le CCAS est actuellement soit propriétaire, soit gestionnaire. Les biens dont il est propriétaire et qui sont concernés par le rapprochement seront, dans un premier temps, mis à disposition de la Ville de Metz. Par la suite, ces biens pourront faire l'objet de cession/acquisition ou d'échange.

Enfin, il est entendu que la Ville de Metz se substituera au CCAS dans tous les contrats et marchés nécessaires au fonctionnement et à la gestion du service, tels que figurant dans le document annexé à la présente délibération. Cette substitution doit être autorisée par l'assemblée, tout comme la signature des conventions de mise à disposition, sachant que l'inventaire physique et comptable des biens ainsi « transférés » est en cours de réalisation.

Les dispositions générales propres aux ressources humaines, aux biens mobiliers, immobiliers ou roulants, ainsi qu'aux modalités d'organisation des concours apportés par la Ville de Metz au bon fonctionnement du CCAS feront l'objet de délibérations et conventions dédiées dont il appartiendra à l'assemblée d'en approuver les termes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles pris notamment en ses articles L 123-4 et suivants et R123-1 et suivants,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 Novembre 2014,

VU le rapprochement initié entre la Ville de Metz et le CCAS, dans le respect de son autonomie et de son statut d'établissement public administratif,

VU l'objectif poursuivi, visant à conforter le CCAS dans ses missions d'opérateur municipal du développement social et à permettre à la Ville de Metz de centraliser et de rendre plus cohérentes les politiques menées en faveur de la petite enfance et de l'éducation,

VU la volonté de reprendre en conséquence l'activité petite enfance et de créer à cet effet un service municipal dédié,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit délibérer sur la création de ce service municipal conformément aux dispositions du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité qu'il y a de garantir par ailleurs la continuité de l'activité petite enfance en autorisant la Ville de Metz à se substituer au CCAS dans tous les contrats et marchés nécessaires au fonctionnement et à la poursuite de cette activité comme du service concerné,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe d'une reprise par la Ville de Metz de l'activité petite enfance.
- **D'APPROUVER** en conséquence la création à compter du 1^{er} janvier 2015 d'un service municipal dédié dénommé service municipal de la petite enfance.
- **D'ACTER** de l'intégration fonctionnelle au sein des services de la Ville de Metz de ce nouveau service de la petite enfance.
- **D'AUTORISER** la Ville de Metz à se substituer, par voie d'avenant si nécessaire, au CCAS dans tous les contrats, marchés ou conventions figurant notamment dans la liste jointe en annexe de la présente délibération, nécessaires à la continuité et fonctionnement de l'activité petite enfance et du service municipal concerné.
- **D'AUTORISER** la Ville de Metz à percevoir toute recette liée à la petite enfance et versée au CCAS postérieurement au 31 décembre 2014, à l'exception des recettes faisant l'objet d'un report dans le budget du CCAS.
- **D'AUTORISER** l'application par la Ville de Metz à compter du 1^{er} janvier 2015 des tarifs petite enfance actuellement en vigueur au CCAS.
- **D'AUTORISER** à cet effet Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, document ou marché se rapportant à la présente affaire.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,

Conseiller Général de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Affaires Juridiques
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Annexe : Liste des contrats, marchés ou conventions

TIERS / CO-CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MOSELLE	Conventions d'objectifs et de financement
	Convention de service CAF n°027/2003 pour la consultation d'informations de la base allocataires de la Caf de la Moselle par l'intermédiaire du service Internet sécurisé
	Convention pour la réservation de places dans les établissements petite enfance du CCAS de Metz
	Convention de transfert de gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Les Marmousets (CAF) au CCAS de Metz
MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE	Conventions d'objectifs et de financement
	Convention de service MSA relative au service extranet de consultation des ressources pour la prestation de service unique
USAGERS DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	Contrats d'accueil enfants Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant Abonnements PASS EVEIL Règlement de fonctionnement des lieux de premiers loisirs (ludothèques et jardinotthèque)
ASSISTANTES MATERNELLES employées par le CCAS de METZ	Contrats de travail et engagements d'accueil d'enfant
ECOLES DE FORMATION (Institut Régional du Travail Social, Centre Hospitalier Régional Metz Thionville, Institut de Formation de Soins Infirmiers)	Conventions de stage
COMITE DE GESTION DES HALTES D'ENFANTS DE L'AGGLOMERATION MESSINE	Convention de coordination des modes d'accueils entre le COGEHAM et le CCAS de Metz
ENTREPRISES / INSTITUTIONS (Ministère de la Défense, Préfecture de la Moselle, Université de Lorraine, Région Lorraine, GIE Amphithéâtre)	Convention pour la réservation de places dans les établissements petite enfance du CCAS de Metz
SAS BSSL	Marché n°12-002 CA– Acquisition et livraison de jeux et jouets pour les structures Petite Enfance du CCAS de Metz Lot 1 « Motricité fine et globale » Lot 6 « Jeux et jouets en bois »
WESCO	Marché n°12-002 CA– Acquisition et livraison de jeux et jouets pour les structures Petite Enfance du CCAS de Metz Lot 2 « Premier âge » Lot 5 « Musique »
SEJER/NATHAN	Marché n°12-002 CA– Acquisition et livraison de jeux et jouets pour les structures Petite Enfance du CCAS de Metz Lot 3 « Jeux symboliques, imitation »
LE PREAU	Marché n°12-002 CA– Acquisition et livraison de jeux et jouets pour les structures Petite Enfance du CCAS de Metz Lot 4 « Livres 0 à 6 ans »
DIDACTO	Marché n°12-002 CA– Acquisition et livraison de jeux et jouets pour les structures Petite Enfance du CCAS de Metz Lot 7 « Jeux de société éducatifs 0 à 6 ans »
PAPETERIE PICHON SAS	Marché n°12-003 CA– Acquisition et livraison de matériel éducatif pour les structures petite enfance du CCAS de Metz. Lot 1 « Matériel spécifique technique et créatif (peinture, feutres, collages...)»
ESPACE HISLER EVEN	Marché n°12-003 CA– Acquisition et livraison de matériel éducatif pour les structures petite enfance du CCAS de Metz. Lot 2 « Papeterie spécialisée pour activités créatives (papiers, cartons, feutrines, gommettes...)»
CELLULOSES DE BROCELIANDE	Marché n° 14-001 CA – Fourniture et livraison de changes bébé pour les structures du CCAS de la Ville de Metz. Lot 1 « Changes bébé »
RIVADIS	Marché n° 14-001 CA – Fourniture et livraison de changes bébé pour les structures du CCAS de la Ville de Metz. Lot 2 « Base nettoyante pour le change »
URBIS PARK	Convention de location longue durée de 2 places de parking
VIVALE	Marché n°13-011 CMTélégestion
TELMO	Maintenance et surveillance des systèmes de dépannage et d'assistance
6'TEM	Maintenance et dépannage pompe de relevage
DALKIA	Maintenance sous-station de chauffage